

## SIAEP TRAUBACH ET ENVIRONS

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE DIRECTEUR DU SIAEP DE TRAUBACH ET ENVIRONS - SÉANCE du 11/04/2023 -

Le Comité Directeur, légalement convoqué en date du 3 avril 2023, s'est réuni le 11 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de M. Francis ROBISCHUNG.

**Le Vice-Président** : M. NASS Denis

**Assesseurs** : Mme ENAY Christelle, M. SCHINDLER Florian

**Les délégués** : M. DURLIAT Fabien, M. FREYBURGER Didier, M. FREYBURGER Olivier, M. JOUVENCEAUX Jérôme, M. KRESS Nicolas, M. MEYER Denis, M. PERSON Laurent, M. SCHWAGER Alain

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h10.

M. FREYBURGER Olivier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, assisté par Mme HAFFNER Lorine, secrétaire du SIAEP.

### ORDRE DU JOUR

**Point n°1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**  
*À l'unanimité des membres présents*

**Point n°2 Tarifs prix de l'eau**

**Délibération n° DCD-11-04-2023-001**

Le Comité décide de ne pas modifier les tarifs suivants pour 2023 :

- |  |         |              |
|--|---------|--------------|
| ➤ Eau 1 <sup>ère</sup> tranche (1 à 499 m3) :          | 1,70 €  | par m3       |
| ➤ Eau 2 <sup>ème</sup> tranche (500 m3 et plus) :      | 1,68 €  | par m3       |
| ➤ Location du compteur :                               | 20,00 € | par semestre |
| ➤ Redevance prélèvement ressource en eau souterraine : | 0,09 €  | par m3       |

Le Comité Directeur, décide d'augmenter les tarifs suivants :

- **La redevance rénovation réseau :**  
Précédemment à 20,00 € par semestre, le Comité, à l'unanimité des membres présents, décide de porter la part fixe par compteur à **22,00 € par semestre**, soit 44,00 € annuel au titre de l'entretien et renouvellement des réseaux.  
Cette disposition entrera en vigueur dès la prochaine facturation.

- **La taxe de branchement au réseau d'eau :**  
Actuellement à 400 € par compteur, le Comité, à 7 voix Pour, décide d'augmenter le prix de la taxe de branchement et de la porter à **600,00 €**, ceci à compter du 1er mai 2023.

### Point n°3 Compte de gestion et compte administratif 2022

Délibération n° DCD-11-04-2023-002

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes brutes	57 149.93	373 643.54
annulations	0.00	229.80
recettes nettes	57 149.93	373 413.74
dépenses brutes	252 652.23	310 042.68
annulations	0.00	0.00
dépenses nettes	252 652.23	310 042.68
<b>résultat brut de l'exercice</b>	<b>- 195 502.30</b>	<b>63 371.06</b>
<i>résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	148 515.66	260 941.03
<b>résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice = ligne 001</b>	<b>- 46 986.64</b>	
<i>part affectée à l'investissement (titre 1068) exercice 2022</i>		0.00
<b>résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice</b>		<b>324 312.09</b>
<i>restes à réaliser dépenses</i>	0.00	
<i>restes à réaliser recettes</i>	0.00	
<i>résultat d'investissement corrigé avec RAR</i>	<b>- 46 986.64</b>	
<b>Montant du 1068 :</b>	<b>46 986.64</b>	
<b>Résultats de fonctionnement à reprendre au budget sur la ligne 002</b>		<b>277 325.45</b>

Le vote se déroule sans la présence de M. le Président conformément à l'article L.2121-14 du CGCT

*Adopté à l'unanimité des membres présents*

### Point n°4 Affectation du résultat

Délibération n° DCD-11-04-2023-003

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- En dépenses article 001 Déficit d'investissement reporté : - 46 986,64 €
- En recettes article 1068 Excédent d'investissement : 46 986,64 €
- En recettes article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 277 325,45 €

## Point n°5 Budget primitif 2023

Délibération n° DCD-11-04-2023-004

*Approbation du Budget Primitif 2023 à l'unanimité des membres présents*

Le BP 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : **670 285,45 €**

Investissement : **381 737,09 €**

## Point n°6 Amortissement des biens


Délibération n° DCD-11-04-2023-005

Le montant des amortissements pour 2023, est fixé :

- en Dépenses de Fonctionnement à **52 379,54 €**
- en Dépenses d'Investissement à **16 250,00 €**
- en Recettes de Fonctionnement à **16 250,00 €**
- en Recettes d'Investissement à **52 379,54 €**

## Point n°7 Divers

**Séance levée à 22h45.**

Signature de la liste des délibérations		
Le Président	Secrétaires de séance	
Francis ROBISCHUNG 	Olivier FREYBURGER, Délégué 	Lorine HAFFNER, Secrétaire du SIAEP 

Liste des délibérations affichée au siège du SIAEP de Traubach et environs (Mairie de Traubach-le-Bas) et transmise aux communes adhérentes le **17 AVR. 2023**